

AR PREFECTURE

047-254702582-20180209-DL2018_02_04-BF
Reçu le 20/02/2018

BUDGET PRIMITIF 2018

COMITÉ SYNDICAL

9 Février 2018

VALORizon

moins de déchets, plus de ressources !

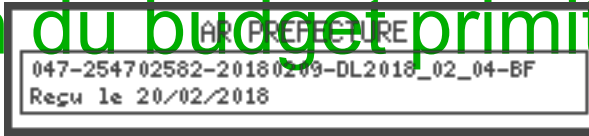
Préambule



- ✓ Jusqu'à présent nos objectifs ont été :
 - La maîtrise globale des coûts et le lissage des tarifs malgré l'augmentation constante de la TGAP
 - Le désendettement
 - La mise en conformité réglementaire des sites
 - La structuration, la professionnalisation et l'harmonisation des services

- ✓ L'année 2017 a surtout été marquée par le lancement des nouveaux investissements pour l'avenir:
 - Ecoparc de Damazan
 - Casier n°17 à Monflanquin

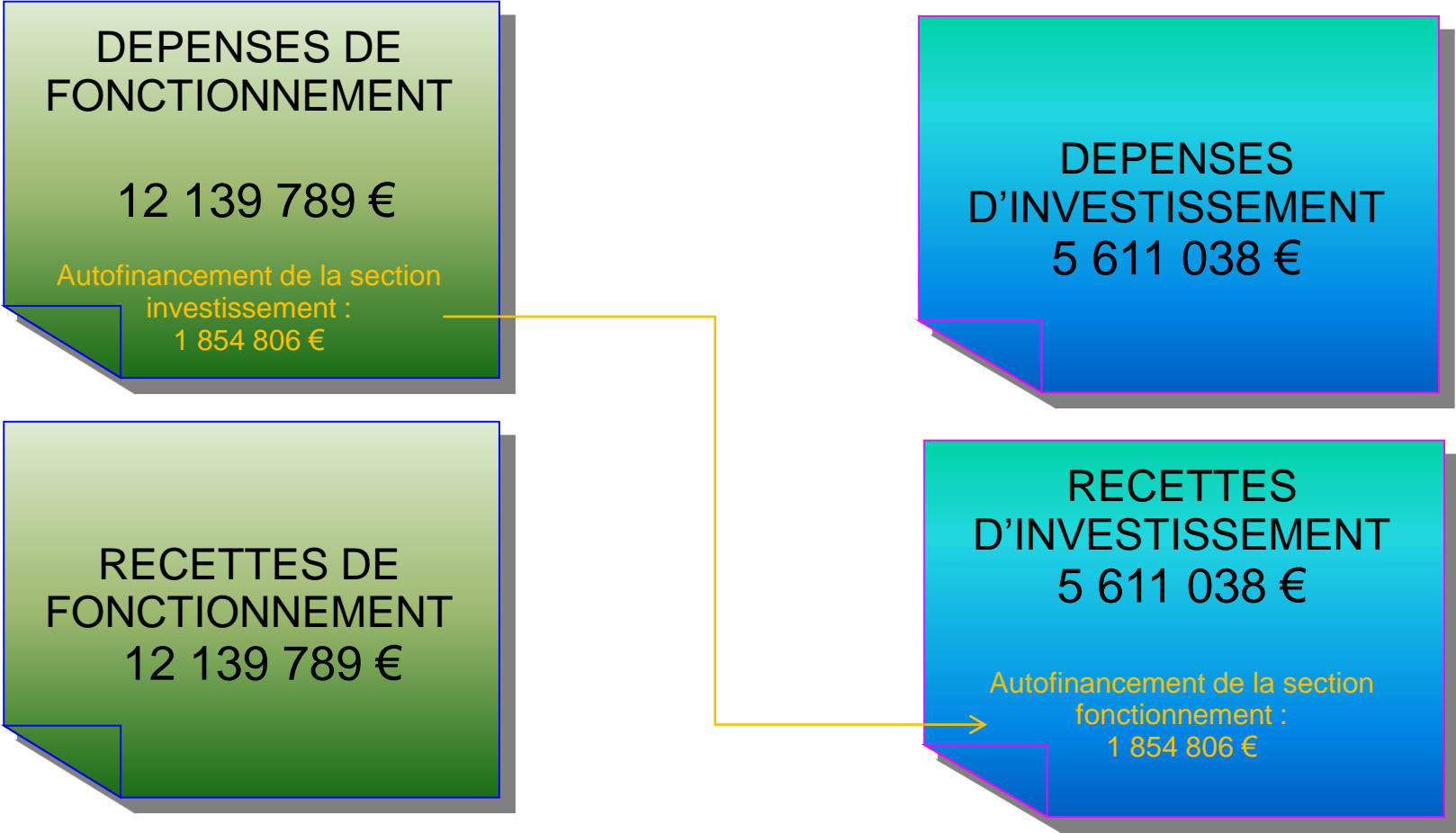
Les axes d'élaboration du budget primitif 2018



- ✓ La poursuite de la mise en conformité des sites (notamment réhabilitation de Nicole lancée)
- ✓ La poursuite des travaux du casier n°17 à Monflanquin
- ✓ Les travaux de réhabilitation du site de Réaup-Lisse (suite au classement sites et sols pollués)
- ✓ La mise en route de l'Ecoparc de Damazan avec la Demande d'Autorisation d'Exploitation du nouveau centre de tri départemental avec extensions des consignes de tri
- ✓ Le développement et la commercialisation de l'Ecoparc avec le recrutement d'un chargé de mission (3 ans) dans le cadre de la convention TEPCV
- ✓ La reprise des premiers contrats déchets verts et des bas de quais des déchèteries



LE BUDGET PRIMITIF 2018



AR PREFECTURE

047-254702582-20180209-DL2018_02_04-BF
Regu le 20/02/2018

Section de fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



	DEPENSES	BUDGET 2017	BUDGET 2018	VARIATION
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 820 112,00	8 339 940,00	6,65%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 298 610,00	1 377 085,00	6,04%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	395 362,00	353 280,00	-10,64%
66	CHARGES FINANCIERES	125 041,00	181 678,00	45,29%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	33 500,00	33 000,00	-1,49%
022	DEPENSES IMPREVUES	-		
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	914 690,00	473 976,00	-48,18%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 120 610,00	1 380 830,00	23,22%
	TOTAL	11 707 925,00	12 139 789,00	3,69%

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



La variation globale de ce budget en fonctionnement est de + 3,69 %.

Chapitre 011- Charges à caractère général : + 519 828 € soit + 6,65 %

Les principales dépenses de ce chapitre sont :

- les dépenses liées au traitement des ordures ménagères et au tri ainsi que les dépenses liées à la valorisation de la chaleur à Monflanquin et de l'électricité à Nicole
- les dépenses liées au fonctionnement des services (fluides, frais de télécommunication, affranchissement, fournitures administratives, fournitures d'entretien, carburants, assurances, documentation, frais de réception, TGAP, etc.)
- les dépenses liées au fonctionnement des sites et au respect des arrêtés (entretien de terrains, recouvrement hebdomadaire, entretien des réseaux, maintenance, frais de location, analyses)
- les frais d'études et de recherche
- les dépenses liées au programme de prévention.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Chapitre 011- Charges à caractère général : + 519 828 € soit + 6,65 %

Les principales variations concernent :

- la location de compacteur pour le site de Monflanquin et location de matériel pour le doublement de la station de traitement des lixiviats de Monflanquin (article 6135 : + 92 400 € et + 46 000 €)
- la prévision d'une enveloppe budgétaire nécessaire aux charges de fonctionnement du site de Damazan (fluides, déménagement, taxes...: + 135 000 €)
- l'ajustement des crédits de TGAP
- l'intégration du contrat de traitement de la Communauté de communes du Pays de Lauzun (+ 180 000 €)

AR PREFECTURE

047-254702582-20180209-DL2018_02_04-BF
Reçu le 20/02/2018

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre - Charges de personnel : + 78 475 € soit + 6,04%

Cette hausse s'explique par le recrutement d'un chargé de mission de l'écoparc (subventionné à 70 % par TEPCV) et du paiement en année pleine d'un agent de catégorie A

Chapitre - Charges financières : + 56 637 € soit + 45,29%

Remboursement de la dette du casier n°17 + Ecoparc

L'autofinancement de la section d'investissement est de 1 854 806 €.

AR PREFECTURE

047-254702582-20180209-DL2018_02_04-BF

Recu le 20/02/2018

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	RECETTES	BUDGET 2017	BUDGET 2018	VARIATION
013	ATTENUATION DE CHARGES	37 147,00	35 676,00	-3,96%
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	7 915 735,00	8 159 763,00	3,08%
73	TAXE SUR LES DECHETS STOCKES	1 443 303,00	1 458 237,00	1,03%
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	984 397,00	928 750,00	-5,65%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	24 030,00	68 960,00	186,97%
76	PRODUITS FINANCIERS	19,00	40,00	110,53%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 140,00	11 200,00	882,46%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-	-	
002	RESULTAT REPORTE	1 302 154,00	1 477 163,00	13,44%
	TOTAL	11 707 925,00	12 139 789,00	3,69%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les recettes augmentent globalement de 3,69 %.

Les principales recettes de fonctionnement sont :

- les produits des prestations de traitement des ordures ménagères et de tri
- la cotisation de 0,50 € à l'habitant payée par les adhérents
- la vente de l'électricité
- les subventions de l'ADEME pour la prévention et la REP, la subvention TEPCV

Les principales variations portent sur :

- la fin du PLPD et donc des subventions qui y étaient attachées
- l'intégration du paiement des prestations de traitement liées au contrat de la Communauté de communes du Pays de Lauzun (bas de quai de la déchèterie)

AR PREFECTURE

047-254702582-20180209-DL2018_02_04-BF
Regu le 20/02/2018

Section d'investissement

RECAPITULATIF DEPENSES INVEST	PROPOSITIONS 2018	REPORTS	total BP 2018
ADMINISTRATION GENERALE	29 750,00 €	12 851,00 €	42 601,00 €
ZONE VALORIZON DAMAZAN	50 000,00 €	1 810,00 €	- €
CREATION CENTRE DE TRI DEPARTEMENTAL	047-254702582-20180209-01.2018_02_04-BF Regu le 20/02/2018 - €	194 465,00 €	51 810,00 €
SITE DE NICOLE HORS OPERATION	69 480,00 €	2 475,00 €	71 955,00 €
MISE EN CONFORMITE ISDND NICOLE	- €	49,00 €	49,00 €
REHABILITATION TRANCHE 2	413 200,00 €	250 899,00 €	664 099,00 €
TRAVAUX DE VOIRIE	- €	3 828,00 €	3 828,00 €
sous total Nicole	482 680,00 €	257 251,00 €	739 931,00 €
SITE DE MONFLANQUIN HORS OPERATION	170 300,00 €	40 982,00 €	- €
CASIER 17 MONFLANQUIN	329 500,00 €	2 096 939,00 €	211 282,00 €
VALORISATION BIOGAZ MONFLANQUIN	45 000,00 €	6 955,00 €	2 426 439,00 €
CASIER 16 MONFLANQUIN 2ème TRANCHE	3 000,00 €	234 614,00 €	51 955,00 €
sous total Monflanquin	547 800,00 €	2 379 490,00 €	2 927 290,00 €
SITE DE MIRAMONT HORS OPERATION	18 800,00 €	16 615,00 €	- €
mise en conformité ISDND MIRAMONT	- €	13 400,00 €	35 415,00 €
sous total Miramont	18 800,00 €	30 015,00 €	48 815,00 €
SITE DE FUMEL	10 300,00 €	- €	- €
sous total Fumel	10 300,00 €	- €	10 300,00 €
SITE DE REAUP LISSE	372 800,00 €	13 169,00 €	- €
sous total Reaup Lisse	372 800,00 €	13 169,00 €	385 969,00 €
PREVENTION	110 000,00 €	4 115,00 €	- €
TOTAL	1 622 130,00 €	2 893 166,00 €	114 115,00 €
REMBOURSEMENT DE LA DETTE 2018	1 059 676,00 €		
opérations ordre budgétaires	36 066,00 €		
TOTAL GENERAL DEPENSES BP 2018	2 717 872,00 €	2 893 166,00 €	5 611 038,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

AR PREFECTURE			
047-254702582-20180209-DL2018-02-04-BF			
RECAPITULATIF RECETTES INVEST	PROPOSITIONS 2018	REPORTS	total BP 2018
Emprunt s/équipement non individualisé		1 786 000,00 €	1 786 000,00 €
Affectation du résultat	265 150,00 €		265 150,00 €
Produit des cessions immobilisations	6 000,00 €		6 000,00 €
Subventions équipement TEPCV	135 000,00 €		135 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	473 976,00 €		473 976,00 €
Solde d'exécution reporté	842 016,00 €		842 016,00 €
Opérations patrimoniales	36 066,00 €		
Opérations de section à section	1 380 830,00 €		1 380 830,00 €
TOTAL	3 139 038,00 €	1 786 000,00 €	4 925 038,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	- 421 166,00 €	1 107 166,00 €	686 000,00 €

La section investissement comprend les recettes suivantes :

- Un emprunt nouveau pour financer les dépenses d'équipement de 686 000 €
- Une subvention prévisionnelle pour le financement des dépenses d'équipement prévues dans le cadre de TEPCV d'un montant de 135 000 €
- Des cessions de matériel pour 6 000 €
- Un excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de 265 150 €
- Un autofinancement d'un montant global de 1 854 806 €
- Un excédent reporté de 842 016 €
- Un reste à réaliser en recettes (emprunt 2017) d'un montant de 1 786 000 €

Soit un total de 5 611 038 €